

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 09 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 03 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

Présents : Messieurs Noël Vincent GRIOLET, Philippe MENADIER, Guy MARY, François de SARIAC, Robert DUC, Thomas DÉBARBOUILLÉ, Yann LE TALLEC, Denis VOLAY, Mesdames Sylviane SANCHEZ, Nathalie GASS, Angèle BAZIN.

Absents excusés : Madame Anthony DESMOULINS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis VOLAY,

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MARY.

Monsieur Emanuel HOUSSET, nouveau responsable du service technique est présenté aux membres du Conseil Municipal.

2019AVRIL01 : Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2019

2019AVRIL02 – Compte administratif 2018 Commune et Ports

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Robert DUC, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Noël Vincent GRIOLET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et en avoir délibéré à l'unanimité,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNE 2019	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés		941 678,41
Résultat reporté		563 321,59
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 505 000,00	1 505 000,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	712 016,72	798 756,17
Restes à réaliser	495 996,86	421 243,83
Résultat reporté	11 986,42	
TOTAL INVESTISSEMENT	1 220 000,00	1 220 000,00
BUDGET PORTS 2019	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	51 000,00	35 267,96
Résultat reporté		15 732,04
TOTAL FONCTIONNEMENT	51 000,00	51 000,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	147 000,00	3 932,19
Résultat reporté		143 067,81
TOTAL INVESTISSEMENT	147 000,00	147 000,00

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019AVRIL03 : Compte gestion 2018 Commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 de la Commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019AVRIL04 : Compte gestion 2018 Ports

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 des ports

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion des Ports dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019AVRIL05 : Affectation du résultat du budget de la Commune

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2018 :

Affectation du résultat budget de la commune :

INVESTISSEMENT :

Résultats antérieurs reportés :	-124 758,95 €	
Recettes réalisées	1 118 957,23 €	
Dépenses réalisées	-1 130 943,65 €	
Solde d'exécution	-11 986,42 €	Prévision DI 001 BP 2019
Restes à réaliser dépenses :	-495 996,86 €	
Restes à réaliser recettes :	441 243,83 €	
Besoin de financement	-66 739,45 €	

FONCTIONNEMENT :

Résultat exercice	216 751,93 €	
Résultat antérieur reporté	413 309,11 €	
Résultat à affecter	630 061,04 €	
Affectation en réserves	-66 739,45 €	Prévision 1068 BP 2019
Report à nouveau :	563 321,59 €	Prévision RF 002 BP 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat proposée pour le budget de la Commune

2019AVRIL06 : Affectation du résultat du budget des Ports

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2018 :

Affectation du résultat budget des ports :

INVESTISSEMENT :

- résultats antérieurs reportés :	143 103,29 €	
- recettes réalisées :	5 351,22 €	
- dépenses réalisées :	-5 386,70 €	
Solde d'exécution	143 067,81 €	Prévision RI 001 BP 2019

FONCTIONNEMENT :

- résultat antérieur reporté :	4 955,21 €	
- résultat de l'exercice :	10 776,83 €	
Report à nouveau :	15 732,04 €	Prévision RF 002 BP 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat proposée pour le budget des Ports

2019AVRIL07 : Taux d'imposition 2019

Le conseil municipal, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2019 et de les maintenir comme suit :

- taxe d'habitation : 12.54 %
- foncier bâti : 17.98 %
- foncier non bâti : 30.92 %

2019AVRIL08 : Subventions aux associations

Au vu de la réunion de la commission finance du 25 mars 2019, le conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix et 1 abstention (R.DUC), décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2019
GROUPEMENT DES PENSIONNES DE LA MARINE MARCHANDE DE LA TREMBLADE	200,00 €
FNACA DE LA TREMBLADE	100,00 €
COLLECTIF CARITATIF DU CANTON DE LA TREMBLADE	750,00 €
ENTRAIDE PROTESTANTE	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
CLUB BMX BREUILLET	200,00 €
HANDBALL CLUB LA TREMBLADE	150,00 €
AMPA (Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert)	150,00 €
REFUGE LES AMIS DES BETES de ROYAN	200,00 €
SOCIETE NATIONALE SAUVETAGE EN MER	300,00 €
DONNEURS DE SANG CANTON DE LA TREMBLADE	100,00 €
TOTAL	2 350,00 €

La participation pour les associations de la commune s'effectue par des aides matérielles propres à la Commune. Monsieur le Maire présente également la demande d'un administré, sportif qui évolue au niveau national qui demande une subvention pour s'équiper.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de mettre en place pour l'année 2019, une aide aux sportifs non professionnels, évoluant au minimum au niveau national, à concurrence de 200 euros, sous condition de floquer l'équipement ou le matériel, avec le logo de Chaillevette.

2019AVRIL09 : Budget 2019 Commune et Ports

Les budgets primitifs 2019 concernant la Commune et les Ports sont proposés

Ils s'équilibrent en dépenses et recettes à :

BUDGET COMMUNE 2019	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Crédits votés</i>		941 678,41
<i>Résultat reporté</i>		563 321,59
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 505 000,00	1 505 000,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Crédits votés</i>	712 016,72	798 756,17
<i>Restes à réaliser</i>	495 996,86	421 243,83
<i>Résultat reporté</i>	11 986,42	
TOTAL INVESTISSEMENT	1 220 000,00	1 220 000,00

BUDGET PORTS 2019	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Crédits votés</i>	51 000,00	35 267,96
<i>Résultat reporté</i>		15 732,04
TOTAL FONCTIONNEMENT	51 000,00	51 000,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Crédits votés</i>	147 000,00	3 932,19
<i>Résultat reporté</i>		143 067,81
TOTAL INVESTISSEMENT	147 000,00	147 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le budget proposé.

2019AVRIL10 : Tableau des effectifs

Au titre de la promotion interne 2019, il est proposé de promouvoir, au 1^{er} juillet 2019, un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, un adjoint administratif principal de 2^e au grade d'adjoint administratif principal de 1^e classe, un gardien brigadier au grade de brigadier-chef principal, et au 1^{er} novembre 2019 un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Par ailleurs, un poste d'agent de maîtrise a été créé lors du conseil municipal du 20 novembre 2018. Or la personne recrutée en qualité de responsable est issue du secteur privé et ne peut être recrutée qu'au grade d'adjoint technique. Il est aussi proposé de nommer un agent actuellement en contrat à durée déterminée en remplacement de l'agent parti au 31/12/2018 (d'adjoint technique principal de 2^e classe. Il s'agit donc de fermer les postes d'agent de maîtrise et d'adjoint technique de 2^e classe pour les remplacer par 2 postes d'adjoints techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs selon les propositions faites, à l'exception de la création du poste d'adjoint technique principal de 2^e classe au 1^{er} juillet 2019.

Le tableau des effectifs est modifié ainsi :

Au 1^{er} juillet 2019 :

2 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe TC
1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC
4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe TC
4 adjoints techniques TC
1 adjoint administratif contractuel TNC 21/35ème
1 brigadier-chef principal de police municipale TC

Au 1^{er} novembre 2019 :

2 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe TC
1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC
1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe
4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe TC
3 adjoints techniques TC
1 adjoint administratif contractuel TNC 21/35ème
1 brigadier-chef principal de police municipale TC

2019AVRIL11 : Stérilisation des chats errants

Pour répondre à la demande de plusieurs élus, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge la stérilisation des chats errants.

Les règles de prises en charge se feront comme suit :

- Les chats devront être identifiés comme des chats errants
- La police municipale effectuera un constat de présence des chats et vérifiera qu'ils ne sont pas pris en charge par un administré.
- Les chats seront relâchés après stérilisation comme l'impose la législation.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- accepte la prise en charge de la stérilisation des chats errants
- délègue le maire pour négocier les tarifs proposés par les différents prestataires proposés
- autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir pour mener à bien ces actions

2019AVRIL12 : Désignation du délégué élus auprès du CNAS

Lors de la démission de Madame BOUYER en novembre 2018, le nouveau délégué des élus auprès du CNAS n'a pas été désigné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne Monsieur Guy MARY en qualité de délégué des élus.

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique que les pièges à frelons asiatiques sont à disposition pour le piégeage chez les particuliers.

Il informe également qu'un nouveau recours du Préfet est en cours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers concernant un Certificat d'Urbanisme, pourtant validé par les services instructeurs de la CARA.

Monsieur Guy MARY rappelle les deux manifestations de l'Association des Parents d'Élèves, à savoir le carnaval des enfants et le salon du shopping qui ont eu du succès avec une fréquentation importante.

Il informe également de l'avancée du projet d'installation d'un pylône pour la 4G par Orange. Le terrain choisi est celui à proximité du cimetière et il sera moins haut (12 mètres) que celui envisagé initialement.

Monsieur DUC propose que la Mairie fasse faire une collecte de déchets verts pour compenser l'interdiction de brûler. Renseignement va être pris auprès du service déchets de la CARA. Cela entraînerait une probable augmentation de la taxe des ordures ménagère de 1 à 2 euros.

Monsieur de SARIAC sollicite l'autorisation de récupérer la rampe du toboggan stockée aux ateliers avant qu'elle ne parte en déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

